

***Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture***

Rentrée scolaire 2015
Rentrée scolaire 2015

**Les principaux projets en cours
au DFJC**

18 août 2015

A Thèmes majeurs _____ 3

1	Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	3
1.1	La LEO couvre désormais l'entier de la scolarité obligatoire	3
	▪ Orientation dans les voies, niveaux et évolution	3
	▪ Taux de redoublement des élèves en fin de 8 ^e année	4
	▪ Taux d'élèves de 9 ^e année de voie générale ayant choisi une option spécifique	4
	▪ Enseignement des langues étrangères	4
2	Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	5
2.1	Mesures de soutien à l'apprentissage	5
2.2	Mobilité et apprentissage des langues	5
3	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)	6
3.1	Chantiers légaux en cours au SESAF	6
	▪ Nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF)	6
	▪ Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)	6
	▪ Loi sur l'orientation professionnelle (nLOP)	6
4	Service des affaires culturelles (SERAC)	7
4.1	Passculture	7
4.2	École-musée : structure de médiation culturelle pour le public scolaire	7

B Thèmes _____ 8

1	Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	8
1.1	État de la carte scolaire	8
2	Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	8
2.1	Formations et reconnaissances	8
	▪ Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle	8
	▪ Formation pour adultes	8
	▪ OPTI	9
2.2	Bâtiment et lieux d'enseignement	9
	▪ Extension du Gymnase Auguste Piccard	9
	▪ Construction de locaux pour l'OPTI d'Aigle	9
	▪ CEOL (Gymnase de Renens)	9
2.3	Actions de promotion de l'apprentissage	9
	▪ La Nuit de l'apprentissage	9
	▪ Last Minute	10
2.4	Ratification de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES)	10
2.5	Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau (PEJE)	10
3	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)	10
3.1	Orientation scolaire et professionnelle : <i>Case Management</i> et Opérations d'été	10
3.2	Évolution du nombre de boursiers	11

C Liens internet utiles _____ 12

A Thèmes majeurs

1 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

1.1 La LEO couvre désormais l'entier de la scolarité obligatoire

Aux rentrées d'août 2013 et 2014, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) est entrée en vigueur de manière progressive au degré secondaire. Durant l'année scolaire 2015-2016, la LEO déploiera pleinement ses effets en 11^e année, marquant l'achèvement de sa mise en œuvre et le déploiement intégral de ses dispositions dans les classes de la 1^{re} à la 11^e année. Seuls les élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire mais fréquentant une classe de raccordement au cours de l'année scolaire à venir viseront encore l'obtention de certificats de VSG ou de VSB tels que prévus par la loi scolaire de 1984.

Dans la perspective des années scolaires 2015-2016 et suivantes, un groupe de travail mis en place en 2014 par le département a œuvré pour définir, pour les élèves du degré secondaire désormais tous scolarisés dans deux voies, les modalités de l'examen de certificat, les conditions de certification et les seuils d'accès aux classes de raccordement, aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases et aux écoles de maturité professionnelle. La rédaction de ces conditions a été effectuée en collaboration avec les services concernés et à la lumière de la consultation effectuée auprès des partenaires de l'école vaudoise.

Le chapitre *Le certificat de fin d'études secondaires*, a été diffusé sur le site de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) en janvier 2015, permettant aux élèves scolarisés en 10^e année de connaître, déjà à la fin du premier semestre, les conditions auxquelles ils seraient soumis lorsqu'ils seraient en 11^e année.

Le certificat de fin d'études secondaires vient donc remplacer, dans le cadre général de l'évaluation (CGE), le texte relatif aux mesures transitoires de mise en œuvre de la LEO pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Cette 3^e édition du CGE incorpore de plus un certain nombre d'amendements visant à apporter des améliorations ponctuelles à certaines dispositions spécifiques, sur la base de l'expérience des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

Par ailleurs, les différentes déclinaisons de l'*Agenda de l'élève* ont également été adaptées pour prendre en compte tous les aspects du plein déploiement de la LEO. De même, l'ensemble des documents officiels pour les élèves de 11^e année (points de situation semestriels, bulletins décisionnels, certificat de fin d'études secondaires et attestation de fin de scolarité) font l'objet d'une refonte pour correspondre pleinement aux dispositions de la LEO.

Enfin, pour favoriser la communication aux parents, les différents dépliants de présentation de la scolarité obligatoire ont été revus. Ces documents décrivent les caractéristiques de chaque demi-cycle primaire et du degré secondaire, notamment la grille horaire, les différentes disciplines enseignées ou encore les modalités d'évaluation et les différentes décisions qui peuvent en découler. Un nouveau dépliant sera remis à la rentrée d'août à chaque élève de la scolarité obligatoire. Des versions numériques de ces documents sont également à la disposition du public sur le site de la DGEO.

Relevons encore que, les classes de raccordement étant appelées à évoluer dès la rentrée d'août 2016, des documents d'information sont en cours de préparation pour permettre aux élèves de 11^e année de connaître, au plus tard à la fin du premier semestre, les modalités d'inscription à ces classes et leur organisation, en particulier leur grille horaire.

- Orientation dans les voies, niveaux et évolution

Au terme de l'année scolaire 2014-2015, les décisions d'orientation dans les voies et dans les niveaux de la voie générale (VG) prennent en compte les résultats de la 8^e année, ainsi que ceux des épreuves cantonales de référence (ECR) en français, en mathématiques et en allemand à hauteur de 30 %.

Pour la troisième année consécutive, les élèves ont été soumis à des conditions de promotion avant d'être orientés. Le seuil d'orientation en voie pré-gymnasiale est de 20 points contre 19 points l'année scolaire 2012-2013 (année de la transition).

Parmi les élèves promus de la volée 2014-2015, le pourcentage d'élèves orientés en voie pré-gymnasiale (VP) s'est élevé à 40.9 % et le pourcentage d'élèves orientés en VG à 59.1 %. L'année scolaire précédente, le taux d'orientation en VP s'élevait à 41.9 % et celui en VG à 58.1 %.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les pourcentages de mise en niveaux en VG varient selon les disciplines observées :

Orientation	Français	Mathématiques	Allemand
niveau 1	37 %	47 %	45 %
niveau 2	63 %	53 %	55 %

(niveau 1 = base ; niveau 2 = élevé)

À l'issue de l'année scolaire 2013-2014, l'orientation en niveau 2 s'élevait en français à 62 %, en mathématiques à 50 % et en allemand à 57 %.

Les résultats des épreuves cantonales de référence (ECR) de 8^e année sont très satisfaisants, avec une moyenne cantonale de 4.7 en français, de 4.6 en mathématiques et de 4.7 en allemand. L'année scolaire passée, les moyennes cantonales s'élevaient à 4.7 en français, à 4.4 en mathématiques et à 4.8 en allemand.

De façon générale, le taux d'orientation dans les voies et les niveaux ainsi que les résultats aux ECR sont stables en comparaison de l'année scolaire précédente.

- **Taux de redoublement des élèves en fin de 8^e année**

À l'issue de l'année scolaire 2014-2015, le taux de redoublement en fin de 8^e année est de 5.9 %. À titre de comparaison, l'année scolaire précédente, le taux de redoublement en fin de 8^e année était de 6.7 %.

- **Taux d'élèves de 9^e année de voie générale ayant choisi une option spécifique**

À la rentrée scolaire 2014, le pourcentage d'élèves de 9^e année de la voie générale ayant choisi de suivre une option spécifique en remplacement de deux options de compétences orientées métiers a été de 23 %. Lors de l'année scolaire précédente, ce sont 11.8 % élèves qui avaient bénéficié de cette opportunité.

Le choix d'une option spécifique en 9^e année offre la possibilité aux élèves de voie générale qui satisfont aux conditions de réorientation prévues par le cadre général de l'évaluation de rejoindre la voie pré-gymnasiale à l'issue du premier semestre ou sans redoublement en fin d'année scolaire. Sur la base de ce dispositif, 3.9 % des élèves de la voie générale, soit 167 élèves, ont été réorientés en voie pré-gymnasiale à l'issue du premier semestre.

- **Enseignement des langues étrangères**

- **Enseignement de l'allemand en 5^e et 6^e années**

Lors de l'année scolaire 2014-2015, l'enseignement de l'allemand en 5^e et 6^e années (HarmoS) est passé d'une phase de sensibilisation à un enseignement formalisé, évalué comme les autres disciplines de la grille horaire, conformément à la politique des langues décidée par la CDIP.

Pour permettre aux enseignant-e-s de faire face à ces nouveaux impératifs, la DGEO, en collaboration avec la Haute école pédagogique (HEP) et le Centre de langues de l'UNIL, a mis en place une formation complémentaire d'envergure. Dans un premier temps, la HEP et l'UNIL ont déterminé le niveau de maîtrise linguistique de chaque enseignant-e volontaire afin de construire des programmes de formation prenant en compte les besoins réels de l'École vaudoise, eu égard aux objectifs du plan d'études romand. 266 enseignant-e-s au total auront suivi cette formation.

Enseignement de l'anglais en 7^e et 8^e années

Le Canton de Vaud introduit l'enseignement de l'anglais en 7^e année à la rentrée d'août 2015, puis en 8^e année à la rentrée 2016. Dans cette perspective, la HEP et l'UNIL ont été sollicitées afin de mettre sur pied une formation qui permette aux enseignant-e-s généralistes en activité d'acquérir les qualifications nécessaires à l'enseignement de l'anglais en 7^e et 8^e. Les enseignant-e-s concerné-e-s pourront obtenir un Diplôme additionnel à leur premier titre d'enseignement qui les habilitera à enseigner l'anglais au plan national.

Cette formation comporte deux volets consécutifs : la formation linguistique et la formation didactique :

- La formation linguistique vise à maîtriser la langue au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Un test préalable permet de situer son niveau et l'ampleur des apprentissages à réaliser.
- La formation didactique correspond à celle dispensée à la HEP dans le cadre de la formation initiale des enseignants primaires.

Durant l'année 2014-2015, deux des trois volées prévues pour la formation didactique ont été suivies par 191 enseignant-e-s. La troisième et dernière volée de la formation didactique s'ouvrira à la rentrée 2015.

2 Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

2.1 Mesures de soutien à l'apprentissage

La pénurie en personnel qualifié ainsi que les incertitudes pesant sur les conditions-cadres de l'économie suisse placent le DFJC face à de nouveaux défis. En effet, si certains secteurs peinent à trouver de la main d'œuvre, les effectifs de l'enseignement professionnel ont stagné entre 2013 et 2014 (+0.06 %) et le nombre de jeunes passant par l'École de la transition a augmenté durant cette même période (+7.5 %). Face à cette situation, le DFJC a renforcé, en 2015, son action pour la promotion de l'apprentissage, notamment, en reconduisant l'opération *contrat d'apprentissage Last Minute* et en lançant la *Nuit de l'apprentissage*. De plus, il a mis en place une série de mesures destinées à augmenter les offres de formation et à assurer une meilleure employabilité des personnes domiciliées dans le canton de Vaud. Il s'agit principalement du développement de la formation des adultes, de l'augmentation de la capacité de formation des métiers de la santé et d'une réforme des offres de transition. Complément nécessaire afin d'assurer le succès de ces opérations : une augmentation importante du nombre des places d'apprentissage offertes par les milieux économiques.

2.2 Mobilité et apprentissage des langues

- Départ réussi pour la maturité bilingue français-anglais

Annoncé en août 2014, le projet de maturité bilingue français-anglais a rencontré un vif succès auprès des gymnasiens-ne-s vaudois-e-s. Au lieu des 24 places initialement prévues, ce sont 104 gymnasiens-ne-s qui intégreront, dès la rentrée d'août 2015, un des 24 établissements partenaires d'Angleterre, d'Australie ou des Etats-Unis afin d'y effectuer leur deuxième année de maturité en immersion. À leur retour, ces gymnasiens-ne-s rejoindront à Renens le nouveau Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) afin d'achever leur formation. En plus de la rédaction de leur travail de maturité en anglais, les cours d'histoire leur seront dispensés dans cette langue.

<http://www.vd.ch/themes/formation/gymnase/ecole-de-maturite/loffre-de-formation/maturite-bilingue/maturite-bilingue-francais-anglais/>

3 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

3.1 Chantiers légaux en cours au SESAF

- Nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF)

Le 2 juillet 2014, le Grand Conseil a adopté à une très large majorité la nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle. La refonte de la loi du 11 septembre 1973 s'imposait pour répondre non seulement aux nouvelles obligations découlant de l'*Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes des bourses d'études*, mais également à la mise en cohérence de la politique sociale du canton et notamment l'harmonisation des barèmes de l'aide sociale et des bourses d'études. La LAEF intègre des réalités nouvelles telles que l'ouverture des systèmes de formation et la mobilité croissante des étudiants. Elle tient compte aussi des changements s'imposant par la nécessaire adaptation de la loi à la pratique actuelle.

Le règlement d'application de la LAEF sera présenté au Conseil d'Etat dans les semaines à venir. L'entrée en vigueur du dispositif est prévu pour la rentrée scolaire 2016.

- Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)

Le 20 janvier 2014, le Conseil d'Etat a transmis le projet de loi sur la pédagogie spécialisée au Grand Conseil. Après une première phase d'étude par une commission, le texte a été examiné en premier débat par le plénum. Il a ensuite été renvoyé en commission afin d'en préciser certains aspects. Cette deuxième phase d'étude par la commission étant terminée, les 2^{ème} et 3^{ème} débats sont agendés pour les prochaines séances du Grand Conseil. Il s'en suivra la phase de rédaction réglementaire qui devrait permettre l'entrée en vigueur de ce texte, de manière progressive, dès la rentrée scolaire 2016.

Le texte proposé au Grand Conseil consolide et confirme les grandes options développées en matière de système de formation intégratif et inclusif depuis plusieurs années. Il renouvelle et précise l'inventaire des mesures de pédagogie spécialisée, les bénéficiaires potentiels et les modalités d'accès aux prestations. Il réaffirme la complémentarité entre les établissements de l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée (institutions) en matière de scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap.

- Loi sur l'orientation professionnelle (nLOP)

Le 30 octobre 2014, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'avant-projet de loi sur l'orientation qui vise à adapter le cadre normatif actuel, qui a plus de 30 ans, à l'évolution des missions de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

En effet, d'une offre basée sur l'information et le conseil à disposition des jeunes et des adultes en situation de choix, l'orientation a, au cours de ces dernières années, renforcé sa dimension proactive dans ses missions de base. Elle l'a fait, en particulier, en devenant l'un des piliers essentiel des nouveaux dispositifs mis en place par notre canton en faveur de jeunes connaissant des difficultés dans l'accès à une formation et d'adultes en situation professionnelle précaire, faute de disposer d'une formation achevée. Il convient de pérenniser cet élargissement des missions de l'orientation en leur donnant une assise légale explicite.

L'avant-projet de loi mis en consultation s'inscrit dans le cadre de la volonté politique exprimée par le Conseil d'Etat, dans son programme de législature, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par la formation. La mise en consultation s'est terminée le 30 janvier 2015, et le DFJC est en train de finaliser le projet.

4 Service des affaires culturelles (SERAC)

4.1 Passculture

Le Service des affaires culturelles (SERAC) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), en partenariat avec 20 institutions théâtrales et manifestations vaudoises, ont renouvelé en 2014 pour la quatrième année consécutive l'offre de la carte *Passculture* destinée aux gymnasiens, aux apprentis et aux élèves des écoles professionnelles et de l'OPTI du Canton. Pour l'année scolaire 2014-2015, comme pour l'année précédente, la carte *Passculture* gratuite s'obtenait directement auprès des théâtres et des manifestations lors de l'achat du premier billet à 8 francs, la DGEP prenant à sa charge le montant complémentaire d'environ 7 francs versé directement aux institutions culturelles. À nouveau, la possibilité offerte d'accéder à la totalité de la programmation des théâtres et manifestations partenaires, et pas seulement à une sélection de spectacles, a probablement été un élément décisif dans le succès remporté par cette opération ; en effet, ce sont plus de 1000 cartes *Passculture* qui ont été éditées et 2100 billets vendus.

L'objectif de la carte *Passculture*, faut-il le rappeler, est de susciter chez les gymnasiens et les apprentis l'envie de se rendre dans les théâtres pour découvrir l'offre riche et variée des programmes proposés tout en les invitant à entreprendre individuellement la démarche qui consiste à obtenir la carte *Passculture* gratuite et de réserver eux-mêmes leur billet auprès des institutions culturelles.

Fort du succès de cette opération et avec le soutien des établissements de formation et de nos partenaires culturels, l'offre *Passculture* est renouvelée durant l'année scolaire 2015-2016 (www.vd.ch/passculture).

4.2 École-musée : structure de médiation culturelle pour le public scolaire

Rattachée au Service des affaires culturelles, la structure de médiation culturelle École-musée pour le public scolaire publie régulièrement des dossiers pédagogiques à l'intention des enseignants pour leur faciliter la préparation d'une sortie culturelle avec leur classe. Avec plus d'une quarantaine d'institutions patrimoniales (musées, archives, BCU, Opéra), École-Musée édite également depuis 2011 des dossiers portant sur des domaines et thématiques spécifiques.

Aussi, dès la rentrée scolaire 2015-2016, les enseignants des degrés primaires et secondaires I et II auront à disposition un dossier pédagogique sur le théâtre, proposant un historique du théâtre et des pistes pédagogiques à utiliser avant, pendant et après un spectacle.

Les enseignants généralistes pourront aussi profiter d'un dossier sur la thématique de la couleur dans le patrimoine vaudois. Complété d'un portfolio avec une trentaine de reproductions d'œuvres d'art de diverses collections muséales vaudoises, ce dossier propose une approche historique mais surtout technique et artistique de la couleur.

Depuis une année, le Service des affaires culturelles publie semestriellement un mémento de médiation culturelle annonçant les offres de médiation de divers partenaires culturels du Canton, incluant entre autre le public scolaire.

Les dossiers pédagogiques et le « mémento médiation culturelle Vaud » seront livrés dès septembre dans tous les établissements scolaires vaudois. Les versions numériques sont à télécharger sur www.ecole-musee.vd.ch. Des commandes personnelles peuvent également être faites à École-musée.

B Thèmes

1 *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)*

1.1 **État de la carte scolaire**

Les établissements primaires et secondaires de Lucens et environs, ainsi que celui de Moudon et environs, sont reconfigurés afin de créer l'établissement primaire de Moudon et environs (~1150 élèves) et l'établissement secondaire de Moudon et environs (~420 élèves). Ceci permet de terminer la réorganisation du secondaire de la région de Lucens entamée à la rentrée 2013.

Les établissements primaires et secondaires de Mézières et de Savigny fusionnent pour créer l'établissement primaire et secondaire du Jorat (~1150 élèves). La réorganisation est liée au secondaire de Savigny et avait commencé à la rentrée 2013. La fusion des deux établissements en marque la fin.

Finalement, trois nouveaux établissements primaires (Beaulieu, Coteau – Fleuri et Pierrefleur) comprenant les années 1 à 6 sont créés à Lausanne pour ramener la moyenne des élèves des établissements primaires lausannois à 880 élèves environ. C'est une première étape afin de préparer la mise en conformité avec HarmoS (primarisation des degrés 7-8).

Le territoire cantonal compte désormais 90 établissements scolaires (primaires, primaires-secondaires, secondaires) regroupés en huit régions.

2 *Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)*

2.1 **Formations et reconnaissances**

- Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle

Conformément à l'ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale (OMP), qui a subi une révision totale, les quatre programmes d'études cadres existants sont remplacés par un seul plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP). La maturité professionnelle fédérale est donc renforcée sur le plan national et son positionnement encore plus performant en tant que voie d'accès aux études dans une HES. Le canton de Vaud a participé à l'élaboration du plan d'études romand pour la maturité professionnelle (PER-MP). Dès la rentrée scolaire 2015, la réforme de la maturité professionnelle sera mise en œuvre tant au niveau des écoles professionnelles que de l'école de commerce et des classes d'assistants socio-éducatifs CFC dans le cadre de l'option socio-éducative de l'École de culture générale au gymnase. Les 49 filières vaudoises de maturité professionnelle entreront dans le nouveau dispositif et seront soumises à une procédure de reconnaissance fédérale mise en place par le SEFRI.

- Formation pour adultes

Afin de répondre au manque de personnel qualifié et de renforcer l'insertion professionnelle des adultes, la DGEP appuie le SESAF, dans le cadre de son champ de compétences, pour le développement des offres de formation destinées aux adultes sans formation ou changeant d'orientation professionnelle, notamment en ce qui concerne la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) ou l'**admission directe aux examens** (« art. 32 »). Requérants une expérience professionnelle de 5 ans au minimum, ces procédures de qualification ont l'avantage de reconnaître les compétences déjà acquises et de satisfaire aux exigences de divers groupes cibles, en plus d'être plus courtes et plus économiques qu'une formation professionnelle initiale traditionnelle. La valorisation de ces procédures de qualification ad hoc par une meilleure orientation et le développement de compléments de formation constitue une priorité pour la DGEP.

- **OPTI**

L'évolution du contexte économique et social, ainsi que l'introduction de la nouvelle loi scolaire rendent nécessaire une adaptation de l'Organisme de Perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI). En ce sens, un **projet pédagogique pilote** sera mis en œuvre sur les sites de l'Est vaudois (Aigle et Vevey) durant l'année scolaire 2015-2016. Par le développement de six catégories d'options, dans les domaines des arts appliqués, des langues ou des sciences, ce projet pédagogique accorde davantage d'importance aux objectifs professionnels des apprentissages visés. Ainsi, un-e jeune qui se prédestine, par exemple, à un apprentissage d'employé-e de commerce bénéficiera d'un enseignement renforcé en allemand, en anglais et en économie, tandis qu'un-e futur-e charpentier-ère profitera de cours en dessin technique et en calculs professionnels. Les disciplines fondamentales telles que le français ou les mathématiques seront offertes à tous les élèves sous la forme de cours et d'appuis scolaires. Ce projet pilote fera l'objet d'une consultation des enseignant-e-s, des partenaires sociaux et des milieux économiques concernés en vue d'une adaptation et d'une généralisation, dès la rentrée 2016, à l'ensemble des sept sites de l'OPTI. L'ensemble de ces mesures pédagogiques et institutionnelles vise à accroître l'efficacité de la nouvelle École de la transition.

2.2 Bâtiment et lieux d'enseignement

- **Extension du Gymnase Auguste Piccard**

Le Grand Conseil a accepté un EMPD permettant la construction d'une extension au Gymnase Auguste Piccard à Lausanne qui comprend **neuf salles de classes** polyvalentes. Finalisés pour la rentrée d'août 2015, ces travaux participent aux mesures prises pour répondre à la croissance des effectifs due à la pression démographique et à l'attractivité de la formation.

- **Construction de locaux pour l'OPTI d'Aigle**

Afin d'assurer la qualité de l'accueil des élèves de l'OPTI Aigle, le Grand Conseil a accepté un EMPD portant sur la construction, pour la rentrée d'août 2015, d'un bâtiment modulaire et préfabriqué comportant **six salles de classes** et un local destiné aux activités manuelles.

- **CEOL (Gymnase de Renens)**

Les travaux pour la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) suivent leur cours. Cet établissement d'une cinquantaine de classes accueillera, à terme, quelque **1300 gymnasiens-ne-s**, dont les bénéficiaires de la maturité bilingue français-anglais. Il servira également pour les formations supérieures pour adultes offertes dans le Canton. Situé à proximité directe de la Gare de Renens, ce nouvel établissement s'inscrit dans le cadre de la planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire (Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Jean-Robert Yersin, janvier 2012) et vise à soulager la pression démographique subie par les gymnases du Grand Lausanne. Sa mise en service est prévue en deux temps, entre 2016 et 2017.

2.3 Actions de promotion de l'apprentissage

- **La Nuit de l'apprentissage**

Organisée par le Canton, en partenariat avec les trois principales associations professionnelles vaudoises (CVCI, FVE, FPV), la première édition de la *Nuit de l'apprentissage* s'est déroulée le 19 février 2015 dans quatre écoles professionnelles du Canton, à Lausanne, Morges, Vevey et Yverdon-les-Bains. À cette occasion, plus de **200 jeunes** en recherche de places d'apprentissage ou de stage ont pu se présenter, durant de courts entretiens, auprès d'environ **120 entreprises** participantes. Sous le nom des « QUATRE SAISONS DE L'APPRENTISSAGE », d'autres manifestations sont également prévues tout au long de l'année 2015-2016 afin de promouvoir et faire vivre la formation professionnelle.

- **Last Minute**

Pour la troisième année consécutive, le DFJC a mené, entre le 1^{er} juillet et le 15 août 2015, l'action « contrat d'apprentissage, *last minute* » visant à accompagner les entreprises dans les démarches administratives pour la signature de **nouveaux contrats d'apprentissage** jusqu'à la veille de la rentrée scolaire. À l'instar des deux éditions précédentes, cette action a connu un vif succès.

2.4 Ratification de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES)

L'amélioration de la libre circulation pour les étudiantes et étudiants, qui constitue l'un des objectifs de l'AES, se concrétisera à partir de l'année d'étude 2015-2016. Ratifié par tous les cantons suisses, cet accord donne aux candidats vaudois le **libre choix de l'école supérieure** qu'ils désirent fréquenter sur l'ensemble du territoire national. Les principes de financement seront dorénavant les mêmes que ceux s'appliquant aux universités et aux hautes écoles spécialisées.

2.5 Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau

La candidature du Gymnase de Burier a été retenue pour l'organisation, en mars 2016, du **13^e Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau (PEJE)**. Pendant une semaine, le Canton de Vaud accueillera plus de soixante jeunes issus d'une quinzaine de pays européens autour du thème : « les risques naturels liés à l'eau ». Ateliers thématiques, conférences et excursions scientifiques sont prévus au programme. Cette désignation récompense l'engagement constant, depuis plusieurs années, des gymnasiens-ne-s de l'établissement de Burier sur la problématique de l'eau, ceci notamment dans le cadre de leur projet « Agis pour ton futur ».

www.agispourtonfutur.ch

3 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

3.1 Orientation scolaire et professionnelle : Case Management et Opérations d'été

Les missions prioritaires de l'OCOSP, en dernière année de la scolarité obligatoire, ont comme objectif majeur l'accompagnement des élèves vers une insertion professionnelle (CFC – AFP) ou vers les études gymnasiales. En complément à cet objectif premier, l'Office met en œuvre la politique cantonale de *Case Management* pour la formation professionnelle (CMFP) caractérisée par un accompagnement individualisé des élèves rencontrant des difficultés dans la recherche d'une formation professionnelle. Afin d'anticiper le repérage et l'accompagnement de ce type d'élèves, les psychologues conseiller-ère-s en orientation, les établissements et leur direction, avec l'appui des membres des réseaux scolaires, fonctionnent en étroite collaboration.

En début d'année civile, l'attention est portée sur les élèves présentant des difficultés multiples (scolaires, comportementales, liées à l'immigration récente, etc.), dans le but de les accompagner, de manière soutenue, vers une admission dans des structures de transition adaptées. Cette année, au cours de cette étape, 343 dossiers ont été constitués (2012-2013 : 350, 2013-2014 : 273).

Au printemps, les élèves n'ayant pas encore conclu un contrat d'apprentissage ont la possibilité de déposer une demande d'admission à l'OPTI ou au SeMo. Ces candidatures sont supervisées par les psychologues conseiller-ère-s en orientation. En 2015, 2827 dossiers ont été enregistrés (2012-2013 : 3007, 2013-2014 : 2843). Il faut noter qu'environ

40 % de ces candidatures sont annulées : une solution de formation étant trouvée avant l'entrée en Transition 1.

Enfin, lorsque l'année scolaire s'achève, des mesures de soutien (ateliers de développement de projets, *coaching*) sont déployées, pendant l'été, pour prendre en charge les élèves qui n'auraient ni solution d'insertion professionnelle, ni solution de transition. Cette année il est noté une baisse significative du nombre de jeunes pris en charge (2012-13 : 254, 2013-2014 : 170, 2014-2015 : 97), ce qui tendrait à montrer l'impact des étapes de repérage anticipées.

Nouveauté en 2015, les candidat-e-s à l'OPTI et au SeMo ont été sollicité-e-s, à fin juin, et encouragé-e-s à trouver une solution de formation professionnelle (CFC/AFP) et d'éviter ainsi le passage par une mesure de Transition 1. Un courrier cosigné par les chefs de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP), du Service de l'emploi (SDE), et du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) a informé ces élèves et leurs parents des places d'apprentissage encore offertes sur la Bourse des places d'apprentissage (BPA) ainsi que des nouvelles places collectées grâce à l'opération « Contrat d'apprentissage *Last Minute* ».

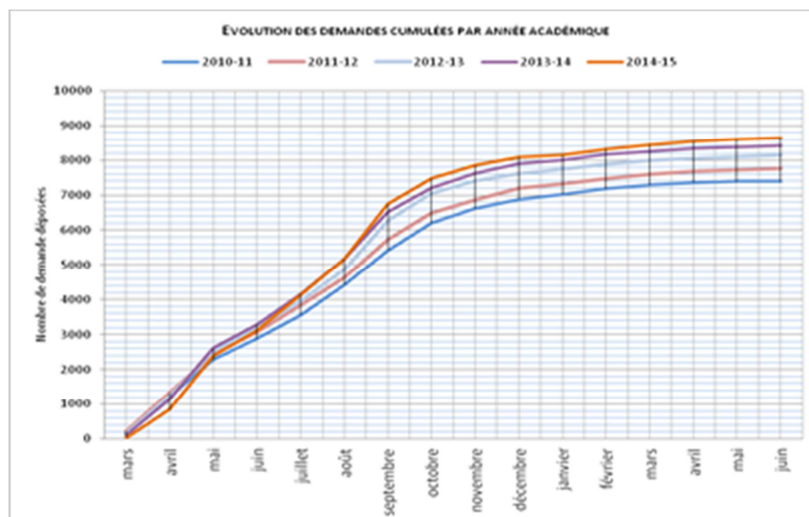
Dans le cadre de cette action de remobilisation, l'OCOSP a mis en place un service téléphonique assuré par des psychologues conseiller-ère-s en orientation. Ces professionnel-le-s ont effectué un travail de mise en corrélation entre les places proposées et le profil des jeunes, complété par des conseils sur les démarches de postulation. Du 1^{er} au 31 juillet plus de 400 appels téléphoniques ont été traités dans ce cadre.

En parallèle, tout jeune en rupture de formation postobligatoire ou hors du système de formation (15-25 ans) peut bénéficier d'un accompagnement individualisé, en sollicitant un rendez-vous par le biais d'un e-formulaire disponible sur le site de l'OCOSP. Entre le 1.08.2014 et le 31.07.2015 : 1284 demandes ont été enregistrées. Des prestations de *Case Management*, de bilans d'orientation et de coaching ont été proposées à ces jeunes, dont le total cumulé représente 2247 actions de prise en charge.

Rappelons que la « Bourse des places d'apprentissage » (BPA) recense, chaque année, et au terme de chacune des quatre enquêtes annuelles, le 85 % des places d'apprentissage offertes. En fin d'année scolaire (début juillet), on recensait 588 places d'apprentissage vacantes sur un nombre total de 4380. À fin août, selon les courbes des années précédentes, il ne devrait plus y avoir qu'une centaine de places disponibles. Places qui sont, ensuite, transmises aux responsables de Mesures de Transition 1 afin de procéder aux dernières postulations.

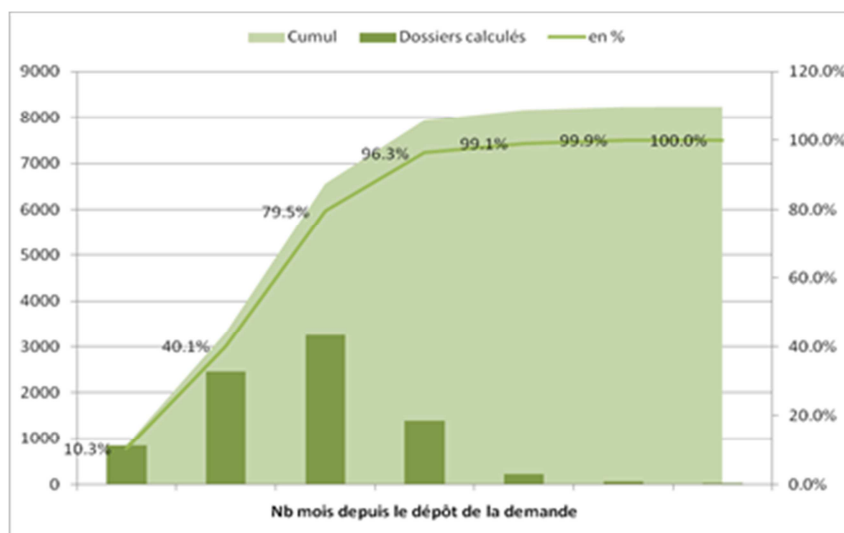
3.2 Évolution du nombre de boursiers

Le volume des demandes croît régulièrement chaque année et les 8412 dossiers déposés constituent une nouvelle marque de référence avec une augmentation de 3.3 % par rapport à l'année académique précédente.



Afin de mieux répartir la charge de travail générée par le traitement des demandes, l'office incite les bénéficiaires d'une bourse en cours à anticiper le dépôt de la demande de renouvellement au moyen d'un courrier qui leur est adressé durant le mois de mars.

Le temps nécessaire au traitement d'une demande varie en fonction de sa nature et de l'état de préparation du dossier. Durant l'année académique 2014-2015, l'office a été en capacité de traiter 79.5 % des demandes reçues dans un délai de 90 jours, tandis que 96.3 % des requérants avaient reçu une réponse formelle dans un délai de 4 mois après le dépôt de leur requête.



C Liens internet utiles

www.vd.ch/formation

www.vd.ch/scolarité

www.vd.ch/leo

www.vd.ch/apprentissage

www.vd.ch/gymnase

www.vd.ch/orientation

www.ecole-musee.vd.ch